

# Plan de prévention des risques naturels de SAINT-SIGISMOND

Bilan de la concertation  
et avis émis sur le projet

16 février 2017





L'élaboration du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune de Saint-Sigismond a été prescrite par arrêté préfectoral le 14 septembre 2015.

Les événements survenus sur la commune de Saint Sigismond et notamment durant le printemps 2015, un glissement de terrain de grande ampleur sous le Chef-lieu au lieu-dit « l'Alluet », on conduit le préfet à prescrire et élaborer le plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune.

L'élaboration de ce plan n'est pas soumise à évaluation environnementale.

L'ensemble du territoire communal est concerné.

Les risques pris en compte sont les mouvements de terrain, les phénomènes torrentiels et les zones humides.

La maîtrise d'ouvrage de cette procédure est assurée par la direction départementale des territoires (DDT), service aménagement-risques, 15 rue Henry Bordeaux 74000 Annecy. La réalisation technique a été confiée au bureau d'études IMS RN.

Plusieurs réunions ont été organisées. Ces réunions ont permis à l'équipe municipale d'être informée des propositions aux divers stades d'élaboration du projet de PPRN.

### **Réunions de travail**

**6/04/2016** : réunion de lancement de la procédure d'élaboration du PPRN de Saint-Sigismond – Présentation de la démarche, des différents intervenants et du premier recensement des phénomènes naturels historiques.

Participants : DDT, bureau d'études IMS RN, mairie de Saint-Sigismond

L'échange avec les élus a permis de prendre connaissance de l'existence d'une étude menée en 2011, un diagnostic des cours d'eau. Sont également signalés, une zone de glissement aux « Bas Choseaux » non recensée et un évènement de 1996, une zone de divagation du torrent de l'Englenaz. Ces éléments viennent enrichir le recensement et la description des événements répertoriés.

**7/06/2016** : réunion de travail sur les phénomènes historiques.

Participants : DDT, bureau d'études IMS RN, mairie de Saint-Sigismond et un groupe de travail réunissant quelques habitants, des personnes référentes ayant une bonne connaissance du territoire communal afin de recenser ou préciser les éléments du passé sur les événements naturels.

La carte de localisation des phénomènes naturels est précisée ou complétée par les observations recueillies : des zones d'instabilité de terrain (ex : « Le Châtelard devant » avec la présence d'une source), de marais, un secteur de chute de blocs (« La Croix Verte »/ruisseau de l'Englenaz) et une zone de ruissellement sont ajoutés.

**13/09/2016** : réunion de présentation de l'étude des aléas naturels – Présentation du travail d'investigation et de terrain.

Participants : DDT, bureau d'études IMS RN, mairie de Saint-Sigismond

Les limites aval et latérale du glissement de terrain « Combe de l'Alluet » sont modifiées suite à cet échange : extension de la zone d'aléa fort au sud (les élus signalant une maison ayant subi des

désordres) et réduction de l'emprise au sud ouest conformément aux derniers résultats d'étude menée par le bureau Confluence.

**9/12/2016** : réunion de présentation du projet réglementaire carte et règlement

Participants : DDT, bureau d'études IMS RN, mairie de Saint-Sigismond

Des modifications de zonage sont effectuées durant la séance afin d'intégrer les zones à enjeux d'urbanisation de la commune signalées, compte tenu de l'aléa moyen de glissement de terrain (devant être affichées en zone bleues).

### **Evolution du contenu du dossier au cours de la procédure**

Au cours des différentes phases de travail, la carte de localisation des phénomènes historiques et le projet de zonage des aléas ont donc évolué ou ont été modifiés pour prendre en compte notamment les remarques de la commune ou des personnes référentes du groupe de travail. Le projet réglementaire a également été modifié pour intégrer des zones à enjeux d'urbanisation de la commune.

A noter que des modifications ont été apportées dans certains secteurs, notamment dans la traduction réglementaire des aléas naturels, pour tenir compte des projets d'aménagement en cours ou envisagés à court et moyen terme.

### **Consultation sur le projet de PPR**

En application de l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles est soumis à l'avis du conseil municipal de la commune de Saint-Sigismond et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en tout ou partie, par le plan.

Si le projet de plan concerne des terrains agricoles ou forestiers, les dispositions relatives à ces terrains sont soumises à l'avis de la chambre d'agriculture et du centre national de la propriété forestière.

Tout avis demandé qui n'est pas rendu dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande est réputé favorable (soit le 11 mars 2017 au plus tard).

Dans ce cadre, ont donc été consultés, le 10 janvier 2017 :

- la commune de Saint-Sigismond ;  
le conseil municipal a délibéré le 23 janvier 2017, il « émet un avis favorable sur le projet de PPRN de la commune de Saint-Sigismond sous réserve d'avoir la possibilité de réaliser la plateforme forestière prévue au secteur de La Crie. »
- l'établissement public de coopération intercommunale compétent, à savoir, la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes ;
- la chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc ;
- le centre régional de la propriété forestière.

Pas d'autres avis formulés à ce jour.

## Réunion publique d'information

**6 mars 2017 à 18h30** (salle des fêtes communale) : réunion publique d'information et de présentation du projet de PPR. La population a été informée de l'organisation de cette réunion et d'une enquête publique au moyen du dépliant ci-après distribué dans les boîtes aux lettres (350 exemplaires).

En outre, ces dépliants ont été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

### Donnez votre avis

**du 13 mars 2017 au 14 avril 2017**

Durant la période d'enquête publique, le dossier sera consultable en mairie de Saint Sigismond.

Vous pourrez :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des locaux : le lundi de 16h à 20h, le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 17h30
- consigner, éventuellement, vos observations, propositions ou contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie, siège de l'enquête

**Des permanences :**

Jean-Pierre MATHON, commissaire enquêteur, se tiendra à votre disposition, en mairie, les :

lundi 13 mars 2017 de 9h à 12h  
mercredi 22 mars 2017 de 14h à 17h  
jeudi 30 mars 2017 de 9h à 12h  
lundi 10 avril 2017 de 16h à 19h  
vendredi 14 avril 2017 de 14h30 à 17h30

**Le projet de PPRn  
sera consultable en ligne sur  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)**

### Le plan de prévention des risques naturels de Saint-Sigismond est en cours d'élaboration



### Les services de l'État organisent une réunion publique lundi 6 mars 2017 à 18 h 30 - salle des fêtes communale



### Qu'est-ce que le risque naturel ?

Le risque est la confrontation d'un aléa avec des enjeux.



### Qu'est-ce qu'un plan de prévention des risques naturels ?

Le plan de prévention des risques naturels (PPRn) est un document réglementaire de prévention, élaboré par les services de l'État.

- Il fait connaître les zones à risques
- Il prescrit des mesures pour les constructions nouvelles et les biens existants.

Le PPRn constitue une servitude d'utilité publique et s'impose au plan local d'urbanisme (PLU).

### Pourquoi élaborer un PPRn ?

L'élaboration du plan de prévention des risques naturels (PPRn) de Saint-Sigismond a été prescrite le 14 septembre 2015, par le préfet de la Haute-Savoie.

Les phénomènes naturels étudiés sur le territoire de la commune sont les mouvements de terrain et les crues torrentielles.



**Eboulements Montagne de Chevrin**



**Ruisseaux du Chargy et d'Englennaz**



**Glissement de terrain Combe de l'Alluet**

### **Mise à disposition du projet de PPR lors de l'enquête publique**

du lundi 13 mars 2017 au vendredi 14 avril 2017 – Mise à disposition du projet de PPR en mairie, un registre est ouvert pour que le public puisse consigner ses observations, 5 permanences avec le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Pierre Mathon sont prévues pour recevoir la population. Les remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, en mairie.

Durant cette période, le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie : [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr).

### **Publication et affichage**

- Un avis est publié dans la presse locale, (deux journaux - Le Dauphiné Libéré et Le Messager) pour informer la population de la date de la réunion publique d'information en mairie et de l'organisation d'une enquête publique avec les différentes modalités et dispositions mises en place : registre, permanences, etc.. - 4 publications, 2 avant le démarrage et 2 durant les 8 premiers jours de l'enquête.
- Affichage sur les panneaux d'information en mairie de cet avis d'enquête publique.
- Information sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie : arrêté préfectoral, dossier d'enquête publique